



# Déjeuner du Cercle Europe et Economie sociale

## Edouard Bourcieu, DG TRADE

Le 20 Octobre le Cercle Europe et Economie Sociale a rencontré Edouard Bourcieu, chef d'unité adjoint pour la stratégie commerciale (Dir G) au sein de la DG Trade, qui a fait une présentation complète des négociations sur le Partenariat Transatlantique et évoqué la place des services publics dans l'accord en discussion.

Edouard Bourcieu a fait un exposé des ambitions de la Commission européenne en matière de TTIP et les enjeux que le Partenariat Transatlantique. Il s'est également attaché à faire le point sur les fantasmes existants et les informations erronées souvent colportées à propos du TTIP en particulier dans l'opinion publique, créant une grande méfiance – pour l'essentiel infondée – à l'égard du texte.

### Le TTIP, une dimension économique et géopolitique

Edouard Bourcieu est revenu sur les raisons ayant motivé les négociations TTIP. S'il a admis que certaines inquiétudes quant au traité en négociation étaient logiques, il a également souligné les motivations aux sources du Partenariat Transatlantique.

Le TTIP répond à un double objectif de croissance économique et de libre-échange d'une part, et de défense de la position européenne de l'autre. En effet si l'émergence de nouveaux acteurs économiques a des effets positifs en matière de croissance globale, mais aussi de qualité de vie pour les populations de ces pays ; elle a aussi pour conséquence la remise en question de règles et normes défendues par les acteurs occidentaux en matière de commerce et des blocages dans les négociations commerciales. Edouard Bourcieu a rappelé l'importance de l'OMC comme arène de négociations commerciales en soulignant que le TTIP devait permettre aux Etats-Unis et à l'Union Européenne de maintenir leurs positions face à de nouveaux acteurs qui manquent souvent de leadership ou de maturité pour permettre des négociations fructueuses. Le TTIP doit aussi être un moyen de débloquer la situation au sein de l'OMC.

Sur le plan commercial, il a appelé à garder à l'esprit que les échanges entre les Etats-Unis et l'Union Européenne sont déjà extrêmement importants. La France et l'UE ne vivent pas en autarcie. Ainsi le montant des échanges transatlantiques s'élève déjà à 2 milliards d'euros par jour, avec des tarifs douaniers souvent résiduels, et l'UE dégagne de ces échanges un excédent commercial de près de 100 milliards d'euros. Le TTIP ne vise pas à créer un marché transatlantique unique mais à renforcer les positions des Etats-Unis et de l'UE, notamment face à la Chine.

Il a aussi souligné qu'il était faux de penser que l'UE était mal armée pour négocier face aux Etats-Unis, il s'agit vraiment d'un partenariat. D'ailleurs, le poids économique du marché intérieur européen lui permet de s'imposer dans les accords internationaux, par exemple au Canada ou avec la Corée du sud.

L'objectif de fond est de contribuer à réguler la mondialisation en associant les visions convergentes des deux partenaires, UE et US.



Travaillant depuis 14 ans au sein de la Commission Européenne Edouard Bourcieu est chef d'unité adjoint pour la Stratégie commerciale de l'Union Européenne au sein de la DG TRADE.

Edouard Bourcieu a dirigé la rédaction de la plupart des documents stratégiques de la Commission pour le commerce, et notamment la communication pour une «Une Europe compétitive dans une économie mondialisée» (2006) à l'origine de la signature d'une série de traités de libre-échange avec des pays en voie de développement rapide et à la croissance forte

## Les intérêts économiques du TTIP pour la France, l'UE et les Etats-Unis

Les Etats-Unis sont déjà le premier partenaire commercial de la France en dehors de l'Europe, un partenariat qui permet la création de nombreux emplois avec plus de 20.000 entreprises françaises exportant vers les Etats-Unis. Mais le Partenariat Transatlantique revêt pour la France un intérêt offensif considérable, en particulier pour certaines industries clés telles que l'agroalimentaire, les pneumatiques ou encore le textile alimentaire. Du côté américain l'agriculture apparaît également comme un enjeu clé avec l'objectif de regagner du terrain sur le marché européen et mondial. Des gains dans les services et les biens manufacturés et de technologie sont également des objectifs américains. Au niveau européen un grand nombre d'intérêts économiques sont en jeu, notamment au regard de la reconnaissance des indications géographiques européennes, à l'instar de ce qui a été fait dans le CETA négocié avec le Canada en 2014, le Vietnam cette année, ou encore un grand nombre de pays d'Amérique du Sud. Un deuxième enjeu majeur est le rééquilibrage de l'asymétrie existante entre l'UE et les Etats-Unis en matière d'accès aux marchés publics. Edouard Bourcieu a évoqué l'éventualité de remplacer le *Buy America Act* par un *Buy Transatlantic Act*. Un échange d'offres devrait avoir lieu sur la question de l'accès aux marchés publics en Février 2016 dans le cadre du TTIP. En effet, si le marché européen est largement ouvert en termes de marchés publics, ce n'est pas le cas aux Etats-Unis.

Edouard Bourcieu est également revenu sur la question des études d'impact économique réalisées sur le TTIP et de leurs résultats contestés. Il a tout d'abord défendu le résultat de l'étude officielle de la Commission Européenne menée par le CEPR, tout en mettant en avant les résultats souvent similaires obtenus dans d'autres études. D'autres études sont plus critiques, notamment au regard de la méthodologie utilisée. Edouard Bourcieu a encouragé, en guise de preuve de la pertinence du TTIP, à s'intéresser aux résultats économiques des traités de libre-échange négociés préalablement, en particulier celui avec la Corée du Sud (2011) où l'Union Européenne a triplé ses exportations et atteint près de 13% de part de marché, retrouvant une balance commerciale excédentaire avec le pays alors qu'il y a avait eu de très grandes réticences lors des négociations.

## Le pilier réglementaire du TTIP

La coopération réglementaire constitue l'une des fondations du TTIP, les différences de normes notamment, constituant les principales barrières aux échanges. L'objectif est de permettre aux régulateurs de part et d'autre de l'Atlantique de se mettre autour de la table pour fluidifier les échanges par davantage d'harmonisation, de reconnaissance mutuelle, de reconnaissance des tests ou des étiquetages.

Néanmoins il ne faut pas penser que ce pilier réglementaire vise à établir un « marché intérieur transatlantique ». Edouard Bourcieu a rappelé que la coopération se ferait dans les domaines où elle serait possible mais que les différences fondamentales existant entre les Etats Unis et l'Union Européenne persisteront.

En ce qui concerne l'harmonisation réglementaire sur les services financiers la situation apparaît complexe. En effet l'Union Européenne est en faveur de l'ouverture d'un chapitre spécifique sur la question, à l'instar de l'*US Trade Representative* Michael Froman, cependant ce projet se heurte à l'opposition du département du Trésor américain qui refuse d'entrer dans les négociations et souhaite conserver son indépendance.

Sur les enjeux de santé et la réglementation, il y a déjà une grande convergence notamment au regard des préparations pour les médicaments. Néanmoins, il y a toujours une double vérification de part et d'autres de l'Atlantique. L'objectif serait d'avancer vers un principe de reconnaissance mutuelle des tests puisqu'ils reposent sur la même méthodologie.

## TTIP et services publics

Les accords négociés sur les services publics dans le cadre du GATS servent de base de travail à l'Union Européenne dans ses négociations commerciales qui les réplique dans les annexes des traités qu'elle négocie. Les accords du GATS prévoient notamment l'exclusion des services publics des négociations et la protection de la capacité des Etats à organiser leurs services publics.

Ainsi les négociations TTIP incluront des clauses de réserve pour les services publics :

- Réserve générale sur les services publics ;
- Réserves additionnelles sectorielles (ex : santé, éducation, eau) ;
- Rappel de la capacité des Etats à réglementer leurs services publics (systèmes de santé notamment mais aussi tout ce qui relève d'un financement public. Pour le financement privé des services publics, les Etats sont libres comme cela est inscrit dans le traité).

### Mécanisme de Règlement des différends entre investisseurs et Etats (ISDS)

A la suite notamment de l'opposition du Parlement Européen, qui avait repoussé en juin le vote des recommandations sur le TTIP, la Commission européenne a publié en septembre dernier une offre révisée sur l'ISDS qui propose entre autre la mise en place d'un système juridictionnel public des investissements, composé d'un tribunal de première instance permanent formé de 15 juges indépendants nommés par l'UE et les Etats Unis, et d'une cour d'appel.

Edouard Bourcieu a affirmé au cours du déjeuner que l'ISDS, tant dans son ancienne que dans sa nouvelle forme, ne présente aucune menace pour les aides accordées par les Etats en matière de complémentaire santé. Il a ajouté que de manière générale les accords commerciaux de l'Union Européenne ne comportaient pas de clauses relatives aux subventions publiques.

Par ailleurs il faut bien garder en mémoire que les tribunaux d'arbitrage ont pour principale vocation de protéger les investisseurs, ou du moins les couvrir, en cas d'expropriation par un Etat. Cette protection vaut principalement pour les entreprises européennes qui investiraient aux Etats-Unis. En effet contrairement à l'Union Européenne, il existe des variations entre les droits des différents Etats fédérés qui peuvent, dans certains cas, rendre vulnérables des acteurs économiques européens.

Edouard Bourcieu a indiqué que la proposition de la Commission sur la protection des investissements était actuellement en négociation au sein de l'Union Européenne et qu'un accord était proche. La proposition sera discutée prochainement avec les Etats-Unis. Surtout Edouard Bourcieu a bien précisé qu'un accord sur l'ISDS ne constituait pas une condition sine qua non de réussite du Traité, et qu'en cas de refus américain de la position européenne, le Partenariat Transatlantique pourrait tout à fait être signé sans inclure de chapitre sur l'ISDS.

### Transparence dans les négociations du TTIP

Sur la question de la transparence deux points sont à souligner. Tout d'abord la Commission a réalisé d'importants efforts de communication. Edouard Bourcieu a détaillé le revirement stratégique de la Commission qui consiste à publier les positions de l'UE sur tous les chapitres pouvant avoir un impact sur des « choix de société » ou être liés à des questions de mode de vie. Néanmoins il a également rappelé que le succès des négociations nécessitait un besoin de confidentialité en particulier pour les questions techniques à forte valeur tactique. La Commission a publié son mandat de négociation.

De plus, il faut souligner la montée en puissance du Parlement Européen dans la supervision des négociations commerciales et en particulier du TTIP. Ce dernier a été impliqué dans le contrôle de l'avancement des négociations et a pour l'instant adopté trois résolutions, une avant le début des négociations afin de fixer des lignes rouges, une au moment de l'émission du mandat de négociation de la Commission, et la troisième en

juillet dernier réaffirmant son soutien aux négociations, tout en rappelant ses réserves sur certains chapitres des négociations, et certaines lignes rouges.

En ce qui concerne l'accès aux textes de négociations américains, et aux versions consolidées, ces dernières sont consultables par les officiels au Parlement Européen, à la Commission Européenne, et dans les Etats Membres dans des salles de lectures installées dans les ambassades ou représentations américaines ; et ce malgré la réticence initiale des Etats-Unis.

Enfin Edouard Bourcieu a indiqué que du fait de l'étendu et de l'impact de certains chapitres de négociations, les Parlements Nationaux seraient amenés à s'exprimer sur le Partenariat Transatlantique.

De plus, la Commission connaît ses marges de manœuvre pour négocier puisque l'accord devra ensuite être validé par les Etats membres et par le Parlement. Elle doit donc tenir compte de leurs objectifs, attentes et lignes rouge pour éviter que le texte final ne soit retoqué.

### **Agenda des négociations TTIP**

Les négociateurs se rencontrent cette semaine à Miami pour le 11ème round de négociation. Il existe une volonté forte d'intensifier les négociations, un bilan et une mise au point politique devrait intervenir d'ici à la fin de l'année et des feuilles de route sur le pilier réglementaire devraient être élaborées pour 2016. Par ailleurs la Commissaire au Commerce Cecilia Malmström et son homologue américain se rencontrent régulièrement. Les 24 chapitres ont été ouverts et sont actuellement discutés à un rythme différent.

Cependant Edouard Bourcieu a rappelé la position évoquée par la Commissaire Malmström en septembre : il existe une volonté du côté européen de conclure les négociations sur le TTIP avant la fin du mandat Obama, néanmoins il n'y aura pas de conclusion à tout prix, la priorité demeure la qualité des dispositions du Partenariat Transatlantique.

\*\*\*